



# REGLEMENT DE LA BOURSE AUX JOUETS



***DIMANCHE 17 NOVEMBRE 2024***

à l'ESPACE ASSOCIATIF HENRI EBERHARDT

Salle Copenhague (2<sup>ème</sup> étage)

39, rue de la Charte

à RIEDISHEIM

La bourse aux jouets est organisée par les associations de parents d'élèves APEPA et APERE en partenariat avec la Ville de Riedisheim.

## **1. Inscriptions et préparation des articles à vendre**

- Les vendeurs se préinscrivent **obligatoirement par mail** pour des raisons d'organisation.

Cette inscription est **gratuite** et se fait à l'adresse suivante : [bourses.riedisheim@gmail.com](mailto:bourses.riedisheim@gmail.com)

- Une fois leur inscription validée, les vendeurs se rendent au service Associations Jeunesse Education et sports (SAJES) ou à l'accueil de la Mairie afin d'y retirer **un formulaire de dépôt**. Il peut également être **téléchargé** sur le site de la ville de Riedisheim. Ce formulaire sert à répertorier de façon exhaustive tous les articles mis en vente et devra être présenté **rempli en double exemplaire** le jour du dépôt.

Les vendeurs doivent faire figurer, sur le formulaire de dépôt, les renseignements suivants :

- Les nom, prénom, adresse postale, n° de téléphone et adresse mail.
- L'identifiant du vendeur composé de 6 lettres, à savoir, les 3 premières lettres de son nom de famille, suivies des 3 premières lettres de son prénom (exemple : Dupont François donne DUPFRA).
- La dénomination précise de chaque article (une ligne par article ; exemples : « baignoire bébé » ou « biberon »), son numéro (exemple : l'article n°1 sera étiqueté DUPFRA 1 ; l'article 2 DUPFRA 2, etc...) et le prix de vente souhaité.

Le prix de vente minimum est fixé à 0,50 €.

Les vendeurs qui souhaitent laisser tous leurs invendus à l'association caritative peuvent le noter également sur le formulaire de dépôt.

## **2. Dépôt des articles**

Il se fera exclusivement **le samedi 16 novembre 2024, à l'Espace Henri EBERHARDT, entre 17 heures et 20 heures.**

Le vendeur remettra le formulaire de dépôt dûment complété aux organisateurs.

Chaque article mis en vente devra porter une étiquette soigneusement collée mentionnant :

- L'identifiant du vendeur,
- Le numéro de l'article,
- Le prix.

Ces renseignements doivent correspondre à ceux figurant sur le formulaire de dépôt.

Seuls les articles correctement répertoriés et identifiés grâce au formulaire de dépôt et aux étiquettes pourront être exposés.

En cas de litige sur un prix, c'est le prix affiché sur le jouet qui compte.

**Aucune vérification ne sera effectuée par les organisateurs et aucune réclamation ne pourra être reçue de la part des acheteurs ou des vendeurs.**

Attention, le nombre de livres devra être limité (maximum 5 livres enfants).

## **3. Les ventes se dérouleront le dimanche 17 novembre de 9h à 15h.**

## **4. Règlement et reprise des invendus : dimanche 17 novembre de 15h à 16h.**

- Tout article non récupéré à 16 heures sera d'office attribué à une association caritative.
- Une participation de 20% sera défalquée sur le bénéfice des ventes et reversée à l'APEPA et à l'APERÉ au profit des enfants scolarisés à Riedisheim.
- Les sommes dues seront arrondies à l'euro inférieur.

***Toute l'équipe d'organisation vous souhaite de bonnes ventes.***